

Les sanctions économiques contre l'Italie et la situation mondiale

Autor(en): **O.G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **28 (1936)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384038>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

28^{me} année

Janvier 1936

N° 1

Les sanctions économiques contre l'Italie et la situation mondiale.

Les sanctions.

Le gouvernement italien a déclenché la guerre contre l'Ethiopie pour deux ordres de motifs: d'un côté, il déclarait qu'il lui fallait prendre des mesures énergiques pour assurer ses propres colonies en Afrique Orientale (Erythrée et Somalie italienne) contre les incursions des Ethiopiens, et de l'autre côté il proclamait son droit à se créer une « place au soleil », c'est-à-dire à se procurer une colonie riche, à l'instar d'autres pays comme la Grande-Bretagne et la France, qui se sont constitué un empire colonial large et riche.

Cet acte du gouvernement italien contrevient aux dispositions du « Pacte » de la S. d. N., d'après lequel tout Etat-Membre s'engage solennellement à ne pas recourir à la guerre comme moyen de conquête et à ne pas porter atteinte à l'intégrité territoriale d'autres Etats-Membres de la même institution. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici que l'Italie et l'Ethiopie font également partie de la S. d. N. Le Conseil de la S. d. N., qui avait eu recours en vain à tous les moyens nécessaires pour arriver à une conciliation entre les deux parties en conflit, dut constater que l'Italie était le pays agresseur et appliquer contre elle les dispositions prévues par l'article 16 du « Pacte »: les sanctions.

Le mécanisme des sanctions prévoit les catégories de mesures qui suivent:

1° Interdiction à tous les Etats-Membres de la S. d. N. d'exporter en Italie des armes, des munitions et du matériel de guerre en général.

2° Interdiction d'accorder à l'Italie en aucune manière une aide financière.

3° Interdiction d'importer en aucune manière toutes marchandises provenant de l'Italie ou des possessions italiennes.

4° Interdiction d'exporter en Italie en aucune manière des marchandises, comme les animaux de transport, un grand nombre de métaux et de minerais aptes à faciliter la conduite de la guerre.

5° Les Etats-Membres qui se sont soumis à l'obligation d'appliquer contre l'Italie les sanctions ci-dessus indiquées, s'engagent à compenser mutuellement tout le préjudice subi dans leurs exportations et importations en raison desdites sanctions et notamment à participer à l'organisation d'un système international d'écoulement des marchandises. Des mesures financières doivent s'ajouter aux mesures commerciales.

A l'heure actuelle, ces mesures ne sont pas appliquées dans toute leur extension. Ainsi, il est encore question de savoir si l'on doit ou non appliquer les sanctions sur le pétrole, le charbon et sur d'autres produits pouvant aider l'Italie à poursuivre la guerre.

Presque tous les Etats-Membres de la S. d. N. se sont soumis à l'obligation d'appliquer les sanctions prévues par l'article 16 du « Pacte ». L'Albanie, l'Autriche et la Hongrie ont déclaré ne pas vouloir les appliquer dans leur ensemble. Le Pérou et le Venezuela ont déclaré les appliquer seulement en partie. La Suisse a déclaré les appliquer, mais avec des réserves dérivant de sa situation internationale particulière. D'autre part, des Etats non Membres de la S. d. N. — l'Allemagne, l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon — ont déclaré qu'ils prendraient sous différentes formes des mesures tendant à ne pas encourager l'Italie à continuer la guerre.

De son côté, le gouvernement italien a réagi de différentes manières contre l'application des sanctions. Il a adopté d'abord des mesures de représailles contre les pays sanctionnistes. En ce qui concerne les exportations, il a adopté des mesures extrêmement rigoureuses pour le paiement et a adopté des limitations strictes pour certains produits nécessaires au pays, comme la laine, le coton, la soie, etc. En ce qui concerne les importations, le gouvernement italien a appliqué le principe des licences et des contingentements pour les produits indispensables, des restrictions pour les produits de luxe qui, en tout cas, ne peuvent être importés que des pays non sanctionnistes.

L'Italie poursuit en outre tous les efforts possibles pour augmenter la production des denrées qui sont nécessaires à l'entretien de sa population. Pour celles de ces denrées dont la production ne peut pas atteindre les proportions voulues par les besoins du pays, l'Italie adopte des mesures tendant à en limiter la consommation. C'est le cas, par exemple, pour la viande. Pour que les commerçants ne puissent pas profiter des difficultés du marché en vue de se procurer des gains illicites, des mesures prévoient la

discipline des prix. Des efforts sont accomplis afin de produire des succédanés. C'est par exemple le cas pour le coton et le carburant. Enfin, des mesures sont prises en vue d'empêcher la sortie de l'or et d'augmenter la réserve de ce métal.

Tels sont les faits. Nous allons maintenant en examiner les répercussions sur la situation du marché mondial, en faisant complètement abstraction de toutes considérations relatives à la situation politique déterminée par le conflit italo-éthiopien.

Les sanctions et la situation économique de l'Italie.

La situation de l'Italie par rapport aux sanctions est la suivante: malgré les efforts poursuivis au cours des dernières années dans le sens de l'autarchie, l'Italie n'est pas en état de se suffire à elle-même, par ses propres moyens. Elle doit importer de même qu'elle doit exporter.

En ce qui concerne les denrées alimentaires, elle n'a presque plus besoin d'importer du blé, mais doit se procurer à l'étranger des quantités considérables de bétail, de viandes, de poissons, de matières grasses, de légumes, de fruits. Voici un tableau des importations pour les années 1933, 1934 et pour une partie de 1935:

	1933	1934	8 premiers mois de	
			1934	1935
Bovins (têtes)	120,519	141,213	75,681	50,273
Viandes (quintaux)	425,501	442,681	288,452	160,971
Poissons (quintaux)	852,185	968,450	340,478	508,557
Graines oléagineuses (quintaux)	2,072,973	3,167,198	2,352,141	1,537,065
Coprah (quintaux)	—	—	328,988	364,342
Huiles végétales (quintaux) .	461,572	383,554	257,227	281,775
Saindoux et lard (quintaux) .	52,587	37,546	31,358	4,274
Beurre (quintaux)	—	15,000	—	—
Autres graisses animales (q.) .	182,031	127,188	79,061	94,260
Légumes et fruits secs (q.) . .	—	730,000	—	—
Maïs	—	1,637,460	—	—
Orge	—	648,430	—	—

Ces denrées, l'Italie les importe en grande partie des pays sanctionnistes. Quant aux pays non sanctionnistes, la Hongrie lui a envoyé, en 1934, du bétail (50,000 têtes sur un total de 148,000); l'Allemagne et l'Albanie lui ont envoyé 3000 quintaux de poissons frais et congelés sur un total de 67,000 quintaux; les Etats-Unis lui ont envoyé 15,000 quintaux de légumes et de fruits secs sur un total de 730,000 quintaux.

Par contre, l'Italie est exportatrice de nombreuses denrées alimentaires. Voici, en milliers de quintaux, une liste de ces denrées exportées en 1934: chiffre total et chiffre des exportations dans les pays non sanctionnistes:

	Total	Dans les pays non sanctionnistes	
Riz	1632		757
Pommes de terre	1146	environ	700
Fromages	250	environ	125
Légumes frais	1275	plus de	900
Tomates fraîches	249		41
Tomates en conserve	726	environ	400
Agrumes	3400	environ	1500
Fruits frais et raisin de table	1320		860
Fruits secs	500	environ	250
Châtaignes	26		8
Confitures	26		—
Vins (1933) environ	1000		—

D'après les données des tableaux ci-dessus, voici quelles sont les perspectives de l'Italie en ce qui concerne les denrées alimentaires.

En matière de céréales (blé et céréales secondaires), l'Italie est, pour toutes les catégories sauf l'orge, en état de faire face à toutes les éventualités. Il y aura peut-être un déficit de blé, mais l'excédent de riz et de pommes de terre qu'on n'exportera qu'en petites quantités pourra le combler en partie. Le reste pourra être facilement fourni par la Hongrie.

En matière de bétail et de viandes, l'Italie doit faire front à un déficit considérable. Le gouvernement a déjà pris des mesures pour limiter la consommation de la viande (fermeture des boucheries et limitation de la vente de viande à des jours déterminés de la semaine; limitation de la consommation de viande dans les restaurants, etc.) et pour assurer le maximum possible de production (interdiction de l'exportation du foin, intensification de la pêche, mesures pour favoriser la chasse, etc.), mais malgré tout cela le déficit restera considérable.

En matière de lait et de produits dérivés, l'Italie devra réduire sa production de fromages et diriger l'industrie laitière vers d'autres formes d'utilisation du lait: plus grande consommation de lait nature, plus grande production de beurre qui ne sera plus importé, utilisation du petit lait pour la nourriture du bétail.

En matière de légumes et de fruits, il y aura des excédents considérables qu'on ne pourra exporter et qui, d'autre part, ne sont pas de nature à remplacer utilement d'autres denrées, comme les viandes, qui font défaut.

En matière de vins, il y aura aussi un excédent qu'on ne saura comment utiliser si ce n'est en distillant les quantités les moins bonnes pour des usages industriels, y compris la fabrication d'un carburant destiné à remplacer en partie l'essence.

En conclusion, si la guerre est de longue durée, l'Italie se trouvera, d'une part, en face de déficits à combler et, d'autre part,

en face d'excédents de diverses denrées qu'elle ne pourra exporter dans leur totalité et qui ne pourront pas remplacer les denrées faisant défaut. Cela créera un déséquilibre qui, à la longue, aura des répercussions sérieuses sur l'économie du pays et sur l'entretien de sa population.

Nous avons déjà dit qu'on ne sait pas encore si les Etats-Membres de la S. d. N. appliqueront les sanctions même sur les matières premières pouvant servir directement à la conduite de la guerre: pétrole, fer, métaux divers. Si ces sanctions sont adoptées, la situation de l'Italie — pays qui ne dispose qu'en très petite proportion de ces matières — ne sera guère favorable. Voici en effet, en milliers de tonnes, les chiffres de ses principales importations:

	1933	1934	Nombre de mois	Premiers mois de 1934	Premiers mois de 1935
Houille et coke	9,562	12,734	6	5,541	7,146
Pétrole	1,373	1,504	8	836	940
Essence	2,013	3,482	8	2,092	2,527
Minerais de fer	791	932	7	538	576
Cuivre	609	633	8	384	555
Plomb	87	61	8	24	164
Etain	41	42	8	26	39
Zinc	14	30	8	11	38

De ces matières, le charbon est en grande partie fourni par la Grande-Bretagne (34 % dans le premier semestre de 1935) et par l'Allemagne (47 %). Le pétrole est fourni par la Roumanie (48,3 % pendant les huit premiers mois de 1935), par l'U. R. S. S. (24,6 %), par la Perse (15 %), par les Etats-Unis (7,5 %). L'essence est fournie par les mêmes pays, plus les Indes néerlandaises, dans les proportions suivantes, pendant le premier semestre de 1935: 31,2 % pour la Roumanie, 30,5 pour la Perse, 6,5 pour les Etats-Unis, 3,4 pour les Indes néerlandaises, 1,87 pour l'U. R. S. S.

Nous considérons maintenant d'autres matières qui sont particulièrement importantes pour les industries italiennes et indirectement aussi pour la conduite de la guerre: le coton, la laine, le cellulose, le caoutchouc. Les sanctions sur ces produits pourraient créer de sérieuses difficultés à l'économie de l'Italie. Il s'agit de produits que l'Italie a besoin d'importer en grosses quantités. Voici, en milliers de quintaux, le chiffre des importations:

	1933	1934	Nombre de mois	Premiers mois de 1934	Premiers mois de 1935
Coton	1,137	963	—	—	—
Laine (matière première et tissus)	874	680	7	602	385
Cellulose	219	255	6	129	169
Caoutchouc	20	22	8	15	15

Parmi les principaux pays non sanctionnistes qui peuvent fournir de ces matières, il y a les Etats-Unis (coton), l'Albanie (laine), l'Autriche (cellulose).

On peut conclure en général que, si la guerre dure longtemps et si les sanctions sont rigoureusement appliquées, la situation de l'Italie, soit au point de vue économique, soit même au point de vue militaire, sera vraiment difficile.

On peut objecter à ce propos que, dans l'ensemble des pays anciens clients de l'Italie, fournisseurs ou acheteurs, il y en a d'importants qui ne sont pas liés par le « Pacte », ou qui, Membres de la S. d. N., ont déclaré ne pas appliquer les sanctions. Le bloc mondial présente par conséquent pas mal de fissures à travers lesquelles les marchandises pourraient fort bien entrer en Italie et en sortir. L'objection ne manque pas de valeur, mais cette valeur est cependant amoindrie par le fait de la situation financière italienne qui est notoirement mauvaise. L'Italie ne dispose pas de grandes réserves d'argent et, par contre, si dans sa situation elle doit faire des achats à l'étranger, elle doit subir des prix supérieurs aux prix normaux. Elle possède une certaine capacité de résistance, due surtout à l'esprit de sacrifice de sa population, mais cette capacité serait à la longue trop affaiblie pour qu'elle puisse persévérer dans une lutte de longue durée.

Les sanctions et la situation des pays sanctionnistes.

Ici s'arrêtent d'ordinaire ceux qui étudient la portée des sanctions adoptées contre l'Italie. Ils négligent un côté de la question qui, à notre avis, est extrêmement important, celui-ci : quelles sont les répercussions des sanctions sur l'économie des pays sanctionnistes et sur la situation de l'ensemble des relations commerciales sur le marché mondial ?

Quant aux répercussions des sanctions sur la situation des pays sanctionnistes, anciens clients de l'Italie, nous ne ferons pas une analyse pour chacun de ces pays. Cela nous conduirait trop loin. Nous nous bornons à donner un coup d'œil d'ensemble.

Il est évident que les pays sanctionnistes doivent subir des sacrifices plus ou moins considérables selon la portée des rapports commerciaux qu'ils entretenaient avec l'Italie. En tant qu'exportateurs, ils se trouvent dans l'obligation de renoncer à un marché qui absorbait des quantités plus ou moins grandes de leurs produits. Dans une période de crise comme celle que nous subissons actuellement, les sacrifices ne sont pas indifférents. En tant qu'importateurs, ils sont obligés de renoncer à des courants d'affaires qui leur convenaient, pour l'achat de marchandises nécessaires, soit comme biens de consommation directe, soit comme biens de transformation. Leurs relations commerciales avec l'Italie, par le jeu des sanctions et des contresanctions, sont en grande partie coupées. On comprend, de ce point de vue, comment les milieux de producteurs et de commerçants des différents pays n'ont pas accueilli avec trop d'enthousiasme la politique des sanctions. Des protestations ont été émises, par exemple, en France. La France est un pays qui entretenait avec l'Italie des relations commerciales

plutôt actives. Depuis 1934, les exportations françaises en Italie étaient en augmentation et dépassaient en valeur les importations, ainsi qu'on le constate d'après les chiffres suivants :

Années	Importation d'Italie (en milliers de francs français)	Exportation en Italie
1933	623,600	496,324
1934	483,386	552,838
1935	267,905	369,276

(8 premiers mois)

L'application des sanctions frappe durement ces relations commerciales qui étaient en train de se développer à l'avantage de la France. Parmi ceux qui protestent avec le plus de véhémence, il y a par exemple les industries de la soierie du Lyonnais. Leurs relations commerciales avec l'Italie étaient assez intenses. Dans les huit premiers mois de 1935, ils ont exporté en Italie pour plus de 13 millions de francs de soierie contre des importations de produits de la même nature se montant, pour la même période, à 4½ millions de francs. Il faut noter que les industries du Lyonnais importaient de l'Italie des quantités considérables de soie grège, matière première pour leur industrie qui supportera par conséquent les répercussions de l'arrêt d'une telle importation.

Les sanctions portent préjudice également à d'autres producteurs français: les agriculteurs de nombre de départements, les fabricants d'articles de mode de Paris, les industriels des produits de la pêche de l'Ouest, les fabricants de textiles du Nord, les fournisseurs de ferraille, de produits chimiques, etc. Leurs protestations ont alimenté une véritable campagne contre les sanctions.

Considérons maintenant le cas de la Yougoslavie. La Yougoslavie entretenait des relations commerciales suivies avec l'Italie à laquelle elle fournissait des produits importants en quantités assez considérables: du bétail et du bois en premier lieu. Les producteurs de la banovine de la Drave, région la plus industrialisée de tout le pays, affirment que, dans l'ensemble, les revenus de la Yougoslavie sont fort atteints par suite des sanctions, et que 3000 entreprises industrielles ont cessé ou ralenti leur travail.

Si l'on passe à d'autres pays, on considère que tous sont plus ou moins affectés par les sanctions. L'Argentine trouve maintenant des obstacles à vendre à l'Italie ses viandes et ses céréales. L'Égypte perd, avec les sanctions contre l'Italie, un client important qui, en 1934, a acheté des produits (coton en premier lieu) pour près de 3 millions de livres égyptiennes, et fournit d'ordinaire des produits manufacturés qu'il faudra acheter ailleurs à des conditions peut-être moins bonnes. La Suisse avait acheté, en 1934, en Italie, pour 440 millions de liras et y avait fait vendre ses produits pour 292 millions de liras; les sanctions, malgré les réserves de ce pays, devront faire réduire sensiblement les importations et les exportations, etc.

Si les sanctions sont appliquées également sur le pétrole, on comprend les préoccupations, par exemple des exportateurs roumains. L'exportation de pétrole roumain en Italie est calculée pour 1935 à un million et demi de tonnes à des prix, accordés par l'Italie à tous ses fournisseurs de pétrole, supérieurs de 30 % au prix mondial. Les sanctions feraient tomber ces affaires particulièrement favorables.

Arrêtons à ce point notre analyse de la situation des pays sanctionnistes. Cela suffit pour constater que les sanctions, qui ont pour but de forcer l'Italie à cesser la guerre, sont en réalité une arme à deux tranchants et portent préjudice même aux pays qui les appliquent. Sans doute, les pays qui s'y sont engagés poursuivent un but: *la sécurité collective*, qui dépasse en importance les dommages économiques et financiers auxquels ils s'exposent. Mais en somme ces dommages existent, et c'est sur leurs répercussions que nous désirons en toute objectivité attirer l'attention du lecteur.

Les répercussions des sanctions sur l'organisation du marché mondial.

Tout pays qui ne peut pas vivre économiquement isolé, qui par conséquent doit procéder à des opérations de vente et d'achat à l'étranger, organise, avec une série déterminée de pays, des courants normaux d'affaires souvent réglés par des traités commerciaux. Tous les pays qui se trouvent dans cette situation, et ils sont la grande majorité, créent dans leur ensemble un système international de relations commerciales de vente et d'achat qui jouit d'une certaine continuité. Ce système peut être comparé à une machine compliquée. Il faut que chacune de ses pièces marche en harmonie avec les autres. Si une seule d'entre elles marche mal ou ne marche plus, tout le mécanisme se détraque. Supposez qu'un pays A étant en relations d'affaires avec les pays B C D pour ses ventes et ses achats, interrompt d'un seul coup ces relations. Voilà des pays qui comptaient sur lui pour la vente de leurs produits et qui disposeront, par suite de l'interruption des affaires, d'excédents pour lesquels ils devront trouver d'autres débouchés. Voilà aussi des pays qui comptaient sur lui pour leurs achats de matières nécessaires et qui devront s'adresser ailleurs pour lesdits achats ou devront produire chez eux ces marchandises en modifiant leur structure économique intérieure. De nouveaux courants d'affaires devront nécessairement se créer. Ce n'est pas d'abord chose facile. S'il s'agit de ventes, on devra, dans nombre de cas, se heurter à des régimes de limitation qui rendent difficiles soit la pénétration sur de nouveaux marchés, soit l'introduction de plus grandes quantités de marchandises sur des marchés avec lesquels on est déjà en relation: droits de douane, contingentements, interdictions d'entrée, difficultés de paiement, etc. S'il s'agit d'achats, il y a la question complexe de la qualité et

des prix des marchandises, des prix de transport, des paiements, etc., qui peut créer une situation nouvelle moins favorable que la précédente. Chaque pays, dérangé dans le développement normal de ses affaires, dérange à son tour les autres pays; tout l'ensemble des relations commerciales sur le marché mondial est peu à peu affecté. Les vieux traités commerciaux ne s'adaptent plus aux nouvelles conditions du marché. De nouveaux groupements doivent se constituer, avec peut-être d'autres formes de relations commerciales. Lesquelles? Telle est la question.

Si la guerre italo-éthiopienne dure longtemps, les sanctions finiront par créer sur le marché mondial la dislocation dont nous venons de retracer le processus. La situation deviendra encore plus compliquée lorsque l'Italie, sortie de l'état de guerre, reprendra sa place sur le marché mondial avec des produits à vendre et des matières à acheter. Il se peut — et il serait souhaitable — qu'alors, afin d'éliminer les nouvelles difficultés des échanges internationaux, les Etats intéressés envisagent l'opportunité de se mettre d'accord pour fixer des bases communes convenables à tous, en vue d'un effort collectif pour créer une nouvelle situation normale. C'est une éventualité que les organisations ouvrières de tous les pays et la Fédération syndicale internationale devraient prendre en considération pour fixer dès maintenant les lignes de leur politique commerciale en ce qui concerne chaque pays et en ce qui concerne le marché international.

Dans chaque pays, différents courants d'idées s'affronteront. D'un côté, il y aura encore la tendance nationaliste favorable à une politique d'autarchie. Alors que l'évolution du trafic pousse les différents Etats vers une politique d'ententes commerciales internationales en vue d'une distribution rationnelle de leurs fonctions productives, les nationalistes de toutes les catégories ne voient que leur propre pays et arrivent souvent à concevoir pour lui une politique autarchique basée sur la possibilité d'une guerre. C'est le système vers lequel la plupart des pays tendent avec plus ou moins d'intensité. C'est un système qui, au point de vue économique, constitue un obstacle des plus graves à la solution de la crise dans laquelle le monde se débat, et qui, au point de vue politique, transforme chaque pays en une forteresse érigée contre les autres Etats et qui augmente les possibilités de ces conflits armés, de cette conflagration générale qu'on ne voudrait considérer que comme une éventualité théorique.

Contre les nationalistes partisans d'une politique de protectionnisme et d'autarchie se dressent les partisans d'une politique basée sur la libre concurrence. Nous n'hésitons pas à dire que ceux-ci favorisent, avec l'énonciation intransigeante de leurs principes, l'action des nationalistes. La libre concurrence se présentait comme possible et convenable le siècle passé, pendant la phase du progrès du trafic et de la production, qu'on pouvait définir pour l'Europe occidentale, phase de conquête des marchés. Il y

avait alors de la place pour tous les producteurs — individus, société et pays — vis-à-vis d'un monde vaste dont la demande était en augmentation constante. Les risques de la concurrence étaient, dans l'ensemble, négligeables. Mais le développement rapide, vertigineux, des moyens de production et de transport, aidé par l'organisation de plus en plus puissante de la banque, entraîna une telle intensification de la production dans les vieux pays et dans des pays neufs, que l'écoulement des produits devint de plus en plus difficile. Les risques de chaque entreprise augmentèrent jusqu'à atteindre la possibilité de la faillite. La libre concurrence fut alors sacrifiée. Les producteurs agissent en vue de la réalisation d'un profit, le plus sûr sinon aussi le plus élevé possible. Tant que la libre concurrence s'accordait avec ce but des producteurs, ceux-ci pouvaient être partisans sincères de la doctrine libérale; mais quand profit et libre concurrence devinrent deux termes incompatibles, les producteurs obtèrent — c'était logique — pour le profit et sacrifièrent la libre concurrence. Groupés en associations nationales, ils imposèrent la politique du protectionnisme qui, peu à peu, a atteint les formes et les proportions actuelles dont tout le monde se plaint parce qu'elles sont une des principales causes de la crise.

Mais quand on demande le retour à la politique de la libre concurrence, du libre échange, les classes intéressées de chaque pays songent, effrayées, aux conséquences des mesures qu'elle impose. Ce ne serait plus alors des entreprises isolées ou tout au plus de petits groupes de producteurs qui feraient faillite: ce serait des pays dans leur ensemble et des classes nombreuses. Dans un monde où le potentiel de la production se montre supérieur à la possibilité d'écoulement de la totalité des produits, les pays les mieux outillés, disposant d'abondantes matières premières sur place et d'une meilleure organisation des échanges, prendraient le dessus au détriment des autres. Ceux-ci verraient leur outillage en grande partie inutilisé, avec des conséquences économiques, financières, sociales et politiques dont il n'est pas difficile d'entrevoir la portée.

Si la solution du problème de l'organisation des échanges commerciaux devait se baser uniquement sur le choix d'un de ces deux termes: libre concurrence ou protectionnisme, nul doute qu'on aboutirait à l'adoption de la politique prônée par les nationalistes. La libre concurrence ne trouverait de partisans que parmi les théoriciens que tout le monde admire et que personne ne suit.

La politique des ententes internationales.

Heureusement, il y a une autre solution. Au principe de la lutte économique entre les pays, on peut — et il faut — arriver à substituer le principe des ententes internationales en vue de l'adoption de mesures communes tendant à la création d'un état d'équilibre stable sur le marché mondial. La formule est vague, et il serait difficile de lui donner, dans l'espace d'une note qui

doit être brève, tout le développement nécessaire. Bornons-nous à signaler les tentatives déjà existantes d'une discipline de la production dans le domaine international. Il y a eu la Convention de Chadbourne concernant la discipline de la production mondiale du sucre. Cette Convention n'est plus en vigueur à l'heure actuelle: après son adoption, la situation du marché mondial du sucre avait subi de telles modifications que la Convention s'était révélée inefficace; mais, pendant la période de son application, elle avait donné de bons résultats, et il est probable que dans quelque temps les Etats grands producteurs de sucre adopteront une nouvelle convention, plus large, sur les mêmes bases que la précédente.

Il y a eu, en 1933, la Convention de Londres entre les pays producteurs et exportateurs de blé. Elle s'est heurtée à de graves difficultés, et on ne sait pas encore maintenant si, après son échéance — 31 juillet 1936 —, elle sera renouvelée; mais elle n'a pas manqué d'exercer une certaine influence favorable, directe et indirecte, sur le marché mondial du blé.

Une convention internationale concernant la production du caoutchouc est actuellement en vigueur. A travers les adaptations qui se suivent sans grand obstacle, cette convention procure évidemment de bons résultats sur le marché mondial du caoutchouc.

Il y a enfin un grand nombre de cartels internationaux — grandes fédérations de cartels nationaux —, qui disciplinent la production de diverses matières dans les différents Etats. Nous ne sommes pas enthousiastes des cartels, grandes associations de spéculateurs, dont le but unique est d'assurer aux sociétaires des profits, sans se soucier nullement des intérêts des consommateurs. Mais leur organisation, au lieu d'être repoussée, peut être perfectionnée, en appelant à y participer les pays importateurs et leurs organisations de consommateurs et en les mettant sous le contrôle des Etats intéressés.

Ces exemples nous montrent la possibilité d'une collaboration entre les Etats. En procédant nécessairement par étapes, on peut — et on doit — arriver à une application plus large de cet esprit de collaboration. Pour chaque matière première, pour chaque produit manufacturé, pour chaque denrée, on peut — et on doit — arriver à constituer des groupes de pays producteurs et des groupes de pays consommateurs en relations d'affaires entre eux, selon des règles fondamentales préalablement établies.

Pour aboutir à ce résultat, la première étape consisterait à reviser la politique douanière actuellement en vigueur dans les pays et qui, au point de vue national, a procuré plus de charges que d'avantages, tandis qu'au point de vue international elle n'a fait qu'augmenter le déséquilibre.

Si une Conférence internationale économique revenait à l'adoption de cette trêve douanière qui a malheureusement échoué après la Conférence de 1927, ce serait un bon début.

La question des matières premières.

Nous avons mentionné, comme objets de conventions internationales possibles, les matières premières. C'est un argument qui mérite d'être examiné à part.

Les matières premières sont inégalement distribuées dans le monde. Il y a des pays qui en regorgent et ne savent pas, à l'heure actuelle, comment faire pour les transformer en produits utiles et pour les vendre; et il y a, par contre, des pays qui n'en ont pas assez ou qui n'en ont pas du tout pour produire ce qui est nécessaire à leurs populations. Les partisans de la doctrine libérale tirent de ce fait la conclusion suivante: « Chaque pays produira de préférence ce que son milieu naturel lui permet de produire à des coûts convenables. S'il y a des pays favorisés par la nature, la production pourra y prendre des proportions plus grandes qu'ailleurs, et la libre émigration permettra aux populations de s'installer là où la production est plus intense et où il y a plus de disponibilités pour leur entretien. C'est une conclusion un peu trop hâtive qui ignore la présence d'autres facteurs s'opposant aux déplacements rapides et en masse des populations d'un pays à un autre. Elle ignore qu'il y a une autre solution possible: au lieu de produire les articles utiles là où résident les matières premières, pourquoi ne pourrait-on pas les produire dans les lieux où ils sont demandés pour leur consommation? Aucun pays d'ailleurs n'est tellement dépourvu de matières premières qu'il ne puisse en aucune façon songer à l'organisation d'une production industrielle. Dans la plupart des cas, les matières premières qu'un pays a besoin d'importer ne sont qu'un complément d'autres facteurs naturels et humains dont il dispose en vue de la production de tels ou tels produits nécessaires. S'il ne peut pas importer ce complément de matières premières, les facteurs dont il dispose restent inutilisés et seraient des forces perdues pour la société humaine.

Ces considérations nous amènent à poser une question d'une grande importance: celle de la distribution des matières premières. Jusqu'à présent, les Etats riches de ces matières exercent sur elles un véritable monopole, soit pour se réserver le privilège de les transformer sur place en produits utiles qu'ils exportent, soit pour les distribuer aux différents pays acheteurs à des conditions qui peuvent favoriser certains d'entre eux au détriment de certains autres. Puis il y a la question des prix de transport qui sont variables. Cela complique davantage une situation déjà complexe. La standardisation des prix des matières premières et des prix de leur transport est la solution la plus équitable, à laquelle tous les Etats devraient arriver.

La question des matières premières préoccupe justement les pays pauvres et les classes ouvrières de ces pays. L'Organisation internationale du Travail s'en est par conséquent occupée. A la

Conférence de Washington (1919), le délégué ouvrier de l'Italie, M. Baldesi, déclara qu'il y avait un rapport direct entre le chômage d'un côté et la mauvaise distribution des matières premières et la mauvaise organisation des transports de l'autre. Il fallait trouver une solution à cette situation. M. Baldesi présenta, au nom de la minorité de la commission du chômage, la motion suivante:

« La Conférence internationale du Travail,

Considérant que la question du chômage est étroitement liée à la question de la répartition des matières premières et de leur prix, et à la question des transports maritimes;

considérant que cette question n'entre pas dans les attributions de la Conférence même;

s'adresse à la Société des Nations pour lui recommander l'étude et la solution des problèmes inhérents à cette question. »

Cette motion ne put pas être adoptée, mais les principes qu'elle contenait s'imposèrent. Le Conseil de la S. d. N. jugea qu'il était de son devoir de s'occuper de cette question. Dans sa session d'octobre 1920, à la suite d'une intervention du délégué de l'Italie, M. Tittoni, il adopta une résolution aux termes de laquelle, se rendant compte de la difficulté qu'éprouvent de nombreux Etats à s'assurer l'importation des matières premières nécessaires à leur bien-être et même à leur existence, il chargea la commission économique et financière de la S. d. N. d'étudier: a) l'extension et la nature des besoins en matières premières des différents Etats; b) les causes auxquelles sont dues les difficultés de leur approvisionnement. Les conséquences des monopoles devaient faire l'objet d'une attention spéciale. Une enquête à ce sujet fut faite — elle fut l'œuvre du Professeur Gini —, mais elle n'eut pas de suites.

Nous croyons fermement que les pressions exercées sur le gouvernement italien pour qu'il renonce à la guerre contre l'Ethiopie, auront fait faire un pas vers la solution du problème de la distribution des matières premières. On a dû reconnaître que l'Italie, avec sa population extrêmement dense, avec son organisation de la production industrielle et agricole, avec les conditions de son milieu qui peuvent être favorables au développement de ses industries aussi bien qu'au développement de l'agriculture, méritait d'être aidée dans l'activité productrice de sa population. La question peut donc être posée de nouveau.

Mais les Italiens auraient tort de se borner à présenter le problème seulement au point de vue de leurs propres besoins, s'ils demandaient pour leur pays une place parmi les pays privilégiés, sans se préoccuper nullement de la question en général. Le problème a une portée générale qui ne peut échapper aux organisations internationales et plus particulièrement aux organisations ouvrières.

Les revendications principales qu'on pourrait présenter à l'examen d'une Conférence économique internationale seraient les suivantes :

a) Le monopole de la part des pays qui possèdent les matières premières nécessaires à la vie économique des nations, doit être supprimé. Ces matières premières ne doivent pas être soumises à des taxes d'exportation et à des prix susceptibles de créer des conditions de faveur.

b) Les cartels de production et de commerce ayant le caractère du monopole doivent aussi être supprimés. Ils doivent être transformés en institutions internationales où seraient représentés les pays exportateurs et les pays importateurs, sous le contrôle de la S. d. N.

c) Il faut adopter des règles pour une fixation rationnelle des prix des transports, en vue d'assurer des prix normaux également convenables à tous les pays importateurs.

d) On doit stabiliser les monnaies, pour empêcher la lutte entre différents pays à base de dévaluation monétaire.

*

Nous avons examiné en bref quelles peuvent être les répercussions des sanctions adoptées contre l'Italie. La portée de ces sanctions, nous l'avons étudiée parce qu'elle offre la possibilité de réexaminer des problèmes vitaux pour l'évolution de l'économie mondiale. Quelle que soit l'issue de la lutte entreprise entre la Société des Nations et le gouvernement italien, ces problèmes s'imposent et réclament une solution. O. G.

Questions vitales pour l'industrie suisse des machines.*

Par le Dr Max Weber.

(Suite.)

2. *Adaptation collective des marchés.*

La Suisse n'est pas en mesure d'influencer la conjoncture à l'étranger. Par contre, il est d'une importance capitale pour l'exportation suisse de savoir exactement comment se développent économiquement les principaux débouchés étrangers où des besoins nouveaux se font sentir, de quelle nature ils sont et d'autres détails de ce genre. La première tâche à envisager pour le développement de l'exportation consiste donc à *analyser consciencieusement et rapidement la situation du marché.*

* Voir «Revue syndicale» N° 12 de 1935, page 387 et suivantes.